



ENQUÊTE SOLDES D'ÉTÉ

ENQUÊTE FLASH DU
10 AU 11 JUILLET 2023
412 RÉPONDANTS



CONTACT PRESSE : Advocaciz

Alexandra Richert : 06.08.77.86.22 - Ambre Fourneau : 06.44.39.89.25

Un faux départ pour les soldes d'été 2023 en raison des émeutes

Le lancement des soldes d'été 2023 en date du 28 juin 2023 a coïncidé avec les premières émeutes du 27 juin qui ont concerné 500 communes de toutes tailles dans les jours qui ont suivi.

Avec une baisse de fréquentation constatée par 43% des personnes interrogées, ces événements ont eu un impact significatif sur le début des soldes qui ont ainsi connu un faux départ.

Des mesures gouvernementales de compensation sans effet ?

Afin de compenser ce faux départ, le gouvernement a rapidement mis en place deux mesures :

- ouverture dominicale exceptionnelle du 9 juillet 2023.
- allongement de la durée des soldes d'une semaine.

Une ouverture dominicale le 9 juillet non-suivie par 80% des personnes interrogées

L'ouverture dominicale fait l'objet d'une réglementation particulière qui suppose d'une part une autorisation préfectorale et d'autre part un accord écrit de chaque salarié.

Le chiffre de 80% s'explique partiellement par le fait que seuls 55 départements avaient publié à temps l'arrêté d'autorisation d'ouverture.

En tout état de cause, les commerçants de proximité n'ont pas vu l'intérêt d'une ouverture exceptionnelle mal préparée et mal anticipée.

La seule parole publique du ministre de l'Economie est insuffisante à mobiliser en quelques jours professionnels et consommateurs.

Toute opération commerciale exceptionnelle nécessite une préparation, laquelle a fait défaut en l'occurrence faute de temps voire faute de volonté.

De fait, seuls 60% de celles et ceux qui ont ouvert le Dimanche 9 juillet considèrent que cette opération a eu un effet positif sur leur activité.

Une semaine de soldes supplémentaire jugée inutile par 76% des personnes interrogées

Allonger d'une semaine la durée initiale des soldes ne remporte pas non plus un franc succès auprès des commerçants de proximité. A l'analyse, plusieurs motifs peuvent être avancés :

- le regain d'activité lié aux soldes s'amenuise avec le temps. Les commerçants estiment en conséquence qu'une semaine supplémentaire n'aura pas d'impact significatif.
- la période de soldes rencontre en tout état de cause, et ce depuis plusieurs années, un désintérêt persistant sinon croissant auprès des commerçants de proximité.

Les soldes : une question de sémantique dans le foisonnement d'offres promotionnelles permanentes

Les soldes ne font clairement plus recette parmi les commerçants de proximité dans un contexte de promotions permanentes à destination des consommateurs.

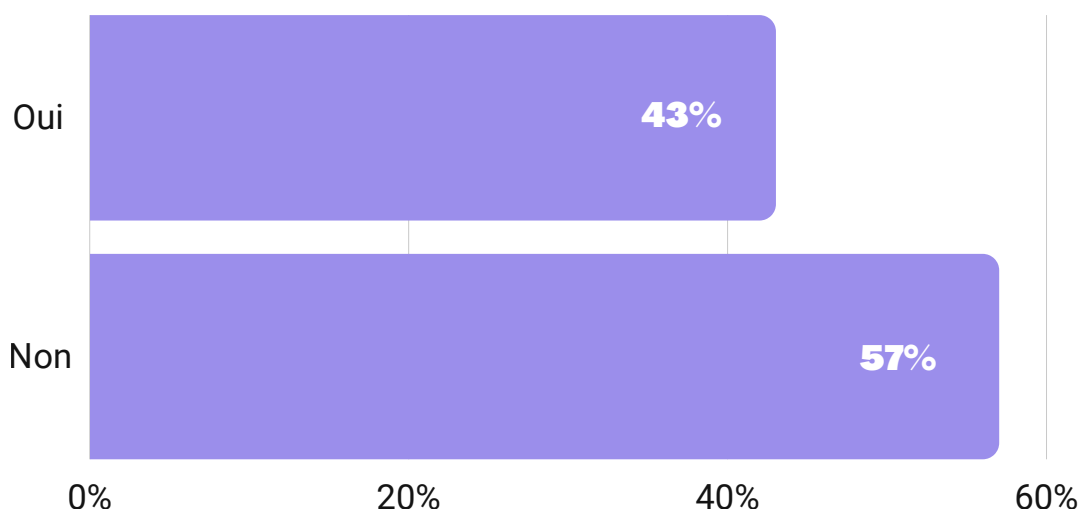
Anniversaires, Black Friday, Mois de... , French Days, Amazon Prime Days,... sont autant de périodes à la main de la grande distribution physique et/ou du e-commerce qui brouillent le message du signal prix auprès des consommateurs.

Pour autant, les soldes constituent le seul moment où il est légalement possible de procéder à des ventes en-dessous du prix d'achat au constat que, en principe, l'objectif est d'écluser les stocks d'invendus.

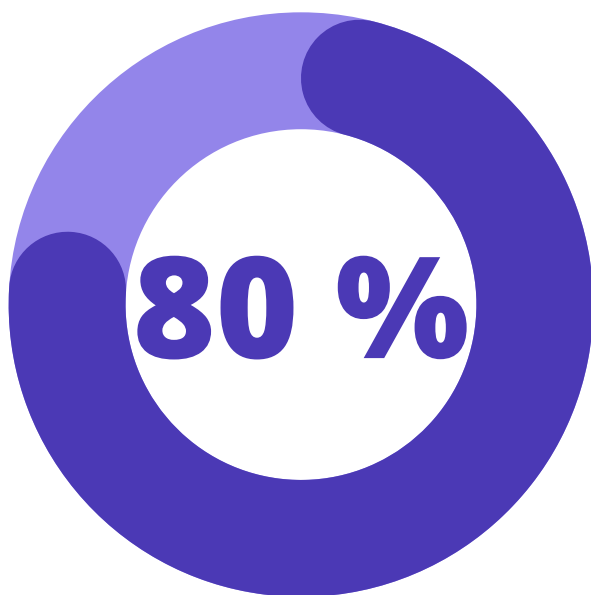
Sur ce dernier point, on comprend aisément qu'une large majorité de professionnels de l'habillement dénoncent des périodes de soldes qui ne répondent ni au sens commun ni au principe des stocks d'invendus. Casser les prix en juin-juillet sur des produits d'été n'a pas de sens !

Les mesures mises en place par le gouvernement

Avez-vous constaté une baisse de fréquentation dans votre commerce compte tenu des événements (émeutes) ?



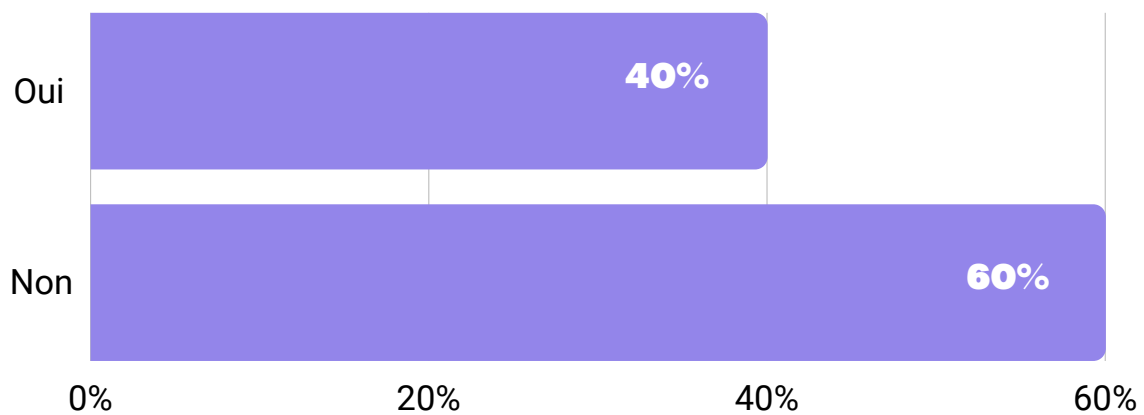
Avez-vous ouvert votre commerce ce dimanche 09 juillet ?



des répondants n'ont pas ouvert leur commerce le dimanche 09 juillet malgré la dérogation exceptionnelle pour les boutiques non alimentaires dans certains départements.

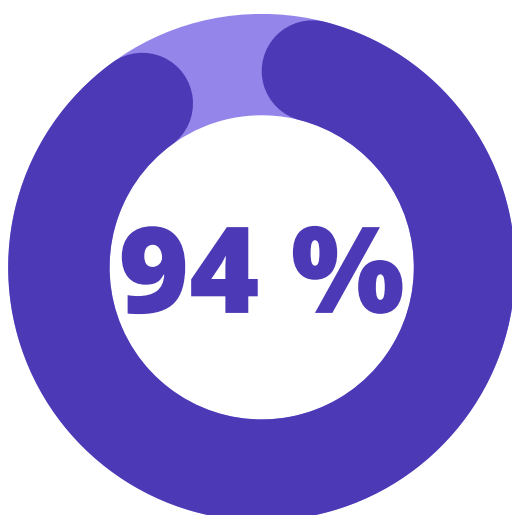
Pour les répondants ayant ouvert leur activité le dimanche 09 juillet, jour d'autorisation exceptionnelle d'ouverture des commerces.

Cette ouverture a-t-elle eu un effet positif pour votre activité ?



Pour les répondants n'ayant pas ouvert leur activité le dimanche 09 juillet, jour d'autorisation exceptionnelle d'ouverture des commerces.

Pour quelles raisons ?



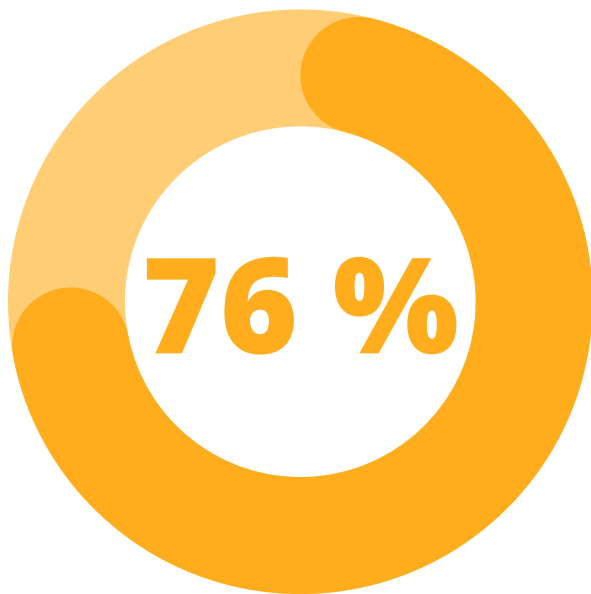
des répondants n'ont pas ouvert leur commerce car ils ont jugé cette mesure comme étant inutile.

Parmi les réponses « autre »

« Cela nous coute plus cher que ça nous rapporte. »

« Avec nos semaines chargées en tant qu'indépendant, on préfère garder le dimanche pour se reposer »

Pensez-vous que la prolongation des soldes d'une semaine est positive pour votre activité ?



des répondants ne voient pas la prolongation de la période des soldes d'une semaine comme une chose positive pour leur activité.

Commentaires

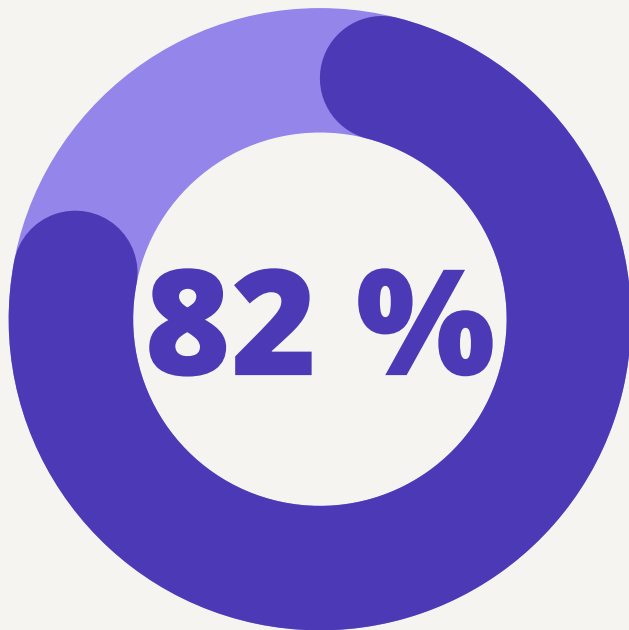
« Cela ne sert à rien, la période des soldes d'été devrait être prévue beaucoup plus tard dans la saison. »

« Il ne s'agit que de sémantique. Même avec les dates légales initiales, il suffit de basculer en "promotion" pour continuer les soldes tout simplement. Tout ceci n'a aucun sens d'autant qu'un commerce ne gagne pas d'argent durant cette période »

« La période des soldes est souvent une période de rebond d'activité pour mon commerce, donc une prolongation est une bonne chose pour mon activité. »

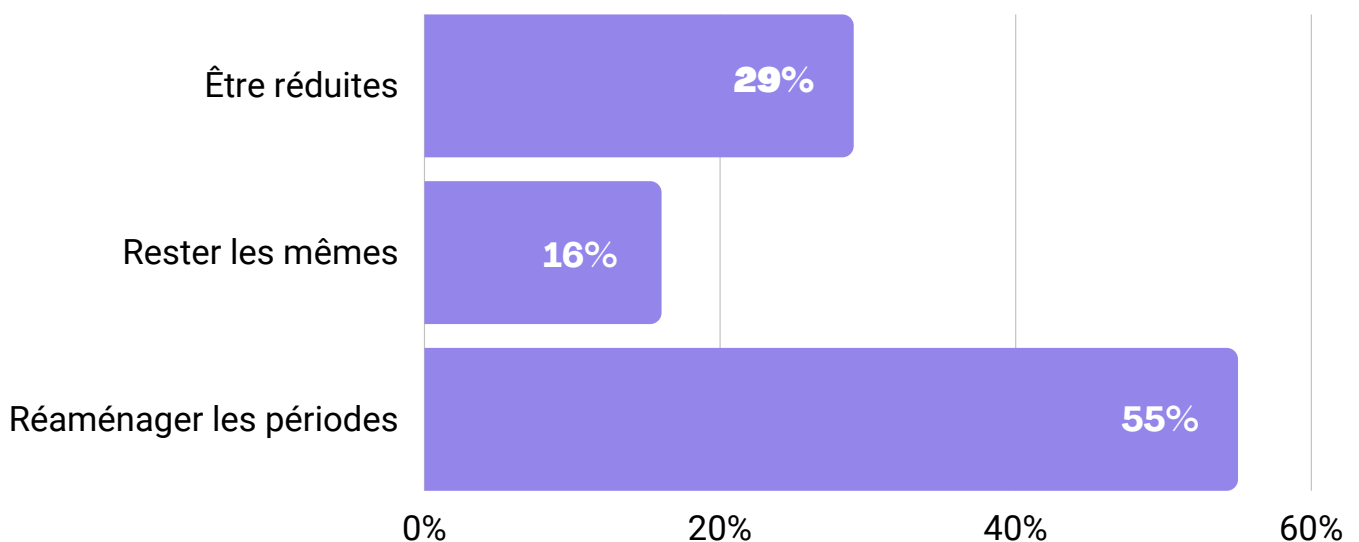
Vision globale des soldes

Considérez-vous le dispositif actuel des soldes comme satisfaisant ?



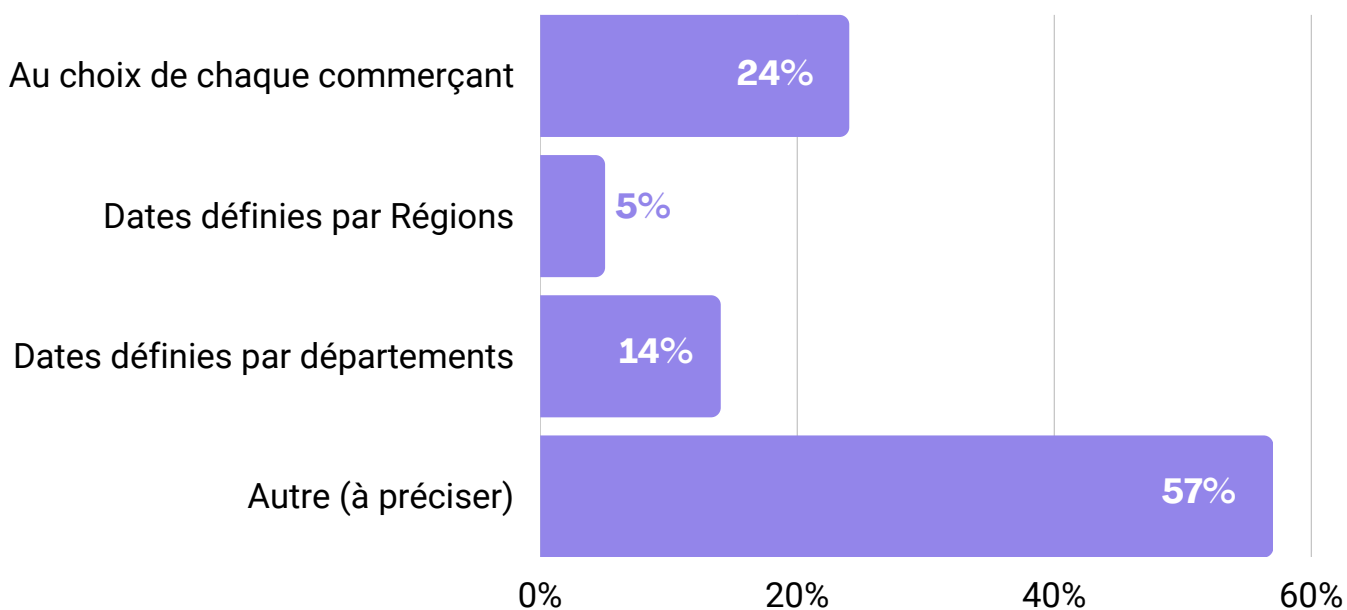
des commerçants souhaiteraient **revoir le dispositif actuel** des soldes qu'ils trouvent insatisfaisants et suggèrent un remaniement de la période des soldes.

Les deux périodes réglementaires des soldes doivent ... :



Pour les répondants qui souhaiteraient réaménager la période des soldes.

Selon quelles modalités ?



Parmi les réponses "Autre"

« Des périodes de soldes homogènes au niveau national, mais revoir le début de la période de soldes en fonction des saisons qui commencent beaucoup trop tôt. »

« Fixé la période des soldes uniquement en fonction de la date de la fin de chaque saison. »

« Il faudrait tout d'abord avoir une réglementation plus stricte pour les promotions et les ventes privées avant la date de début de soldes. »



Syndicat des Indépendants et des TPE

CONTACT

sdi.lyon@sdi-pme.fr

04.78.34.65.97